



La filière du yachting obtient une première victoire face à la concurrence italienne

La Région Sud et le Riviera yachting network , cluster régional de la grande plaisance, ont obtenu une première victoire face à l'Italie. Suite à leur plainte conjointe auprès de la Commission européenne contre l'État italien pour non-conformité de leurs textes nationaux à la directive encadrant le régime d'exonération de fiscalité sur le carburant, créant une concurrence déloyale, la Cour de Justice de l'Union européenne a été saisie. Le président de Région Renaud Muselier et le président du cluster **Laurent Falaize** espèrent désormais une résolution rapide de ce conflit qui « handicape notre territoire » et « la compétitivité de la filière yachting. »